

Du registre aux délibérations du Conseil communal, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 20 mars 2025

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Président ;
MM. STREBELLE et PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins ;
MM. NIEZEN, THYS, REDOTTE, TODARO et DUPRIEZ, Mmes KESSELS
et DE BROYER, M. DE VISCH, Mme. DESCLIN, Conseillers ;
M. ROLIN, Président du CPAS
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

PROJET DE DELIBERATION

OBJET : Commission locale pour l'énergie – Rapport d'activités 2024 – Centre Public de l'Action Sociale de Brugelette – Approbation.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu les décrets relatifs à l'organisation des marchés régionaux du gaz (décr. 19.12.2002, art. 31 quater, par. 1^{er}, al. 2) et de l'électricité (décr. 12.4.2001, art. 33ter, par. 1^{er}, al. 2) ;

Attendu que les Communes et C.P.A.S sont désormais tenus d'organiser une Commission locale pour l'énergie et de présenter le rapport d'activités au Conseil communal ;

Attendu que cette Commission se préoccupe plus précisément des personnes en défaut de paiement de leurs factures de gaz ou d'électricité, avant que des mesures telles que fermeture de compteur ou placement de compteurs limités ne soient prises ;

Attendu qu'elle se charge, en outre, de coordonner les mesures à prendre tant au niveau des clients en difficulté que des relations avec les Gestionnaires de réseau et mène des campagnes de sensibilisation individuelles via les permanences énergétiques et collectives auprès du public cible ;

Considérant que le CPAS est actif en la matière depuis 2005 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, par x voix pour, x voix contre et x abstention(s) :

Article 1^{er} : D'approuver le rapport d'activités pour l'année 2024 du CPAS dans le cadre de la Commission locale pour l'énergie.

Article 2 : De transmettre la présente délibération :
- au C.P.A.S de Brugelette.
- au Secrétariat communal.

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,
(s) Karolina KOWALSKA

La Présidente,
(s) Isabelle LIEGEOIS

Pour expédition conforme,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

Isabelle LIEGEOIS